

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du 10 octobre 2024 à 20h15

Présidence : M. Aloys Mussard, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

M. Aloys Mussard, Président, rend hommage à M. André Forster, ancien Président du Conseil général, décédé le 03 octobre 2024 et transmet ses condoléances à son épouse Ghislaine Forster. Une minute de silence est faite en son honneur et pour son dévouement pour la commune.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal n°05-2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025
7. Préavis municipal n°06-2024 relatif au crédit de construction pour la transformation du collège
8. Election de deux suppléants/tes pour la Commission de gestion et des finances
9. Election d'un/e suppléant/te pour la Déléguée de l'ASSAGIE
10. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Membres présents :	21 / 37
Membres excusés :	13
Membres absents :	3

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est approuvé à mains levées par la totalité.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président annonce la démission de Mme Nadia Baiche.

Assermentations

Le Président annonce cinq assermentations. Mme Christiane Cretenoud, M. Aimé Cretenoud, M. David Gonzalez, M. John Tosoni et M. Arnaud Brandt.

Les nouveaux membres du Conseil général sont assermentés par le Président.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

M. Davide Marguccio, Syndic, rappelle que lors des précédents Conseils, la commune s'est engagée dans une étude de fusion. Il précise qu'il a été constitué des groupes de travail sur plusieurs thèmes comme les finances, les routes, chemins et bâtiments, les règlements, le nouveau nom d'une commune fusionnée et son blason. Ces différents groupes de travail se sont rencontrés à plusieurs reprises. Certains de ces groupes de travail sont à bout touchant et que les rapports sont en cours de rédaction.

Le Syndic informe qu'une séance de présentation aura lieu en début d'année 2025 dans chacune des communes pour présenter les rapports de travail des différents groupes et qu'une présentation sera faite en février-mars 2025 pour présenter la convention de fusion aux trois communes.

La votation au Conseil de chaque commune aura lieu le 19 juin 2025 et une votation populaire aura lieu en septembre, seulement si la fusion est acceptée par les Conseils des trois communes.

Le Syndic précise que si le préavis est refusé par un seul des Conseils ou la votation populaire est refusée par une seule commune, il n'y aura pas de fusion.

Le Syndic conclut en précisant que les études avancent bien et qu'ils reviendront début d'année 2025 pour de nouvelles informations.

M. Philippe Urfer, Vice-syndic, prend la parole pour communiquer que les travaux pour les chemins qui ont été mis au budget pour cette année prennent un peu de retard car ils ne peuvent pas être commencés sans avoir l'aval des AF. Il précise que le délégué des améliorations foncières de l'Office fédéral est venu le 02 octobre 2024. Celui-ci est passé sur tous les chemins. La commune aurait 75 % de subventions sur tous les chemins, sauf celui qui est de l'autre côté de la Saubrette, il aurait seulement 54 % de subvention.

Le Vice-syndic indique que le 11 octobre, il a rendez-vous avec l'ingénieur et l'entreprise Perrin Frères SA. Si les AF donnent le feu vert, les travaux débiteront de suite. Il précise que le chemin du Moulin n'est pas AF étant donné qu'il ne dessert pas une exploitation agricole, il sera refait ultérieurement.

Bureau du Conseil

M. Aloys Mussard, Président a deux annonces à faire.

La première est que chaque personne qui prend la parole se lève et mentionne son nom.

La seconde est que l'annonce pour une Secrétaire du Conseil général est parue aujourd'hui dans le journal « La Côte ».

6. Préavis municipal 05-2024 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le Président donne la parole à la Municipalité pour apporter les explications quant à ce préavis.

Mme Julie Sprunger, Municipale, résume la situation financière de la commune à ce jour.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission.

Mme Perrine Rebeaud, membre de la Commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

d'accepter le préavis municipal n°05-2024 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

Aucune remarque ou question.

Oui : 21

Non : 0

Abstentions : 5

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 05/2024 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

- 1. D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025**

7. Préavis municipal n°06-2024 relatif au crédit de construction pour la transformation du collège

Le Président donne la parole à la Municipalité pour apporter les explications quant à ce préavis.

M. Davide Marguccio, relate le préavis concernant le crédit de construction pour la transformation du collège.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission ad hoc.

M. Bernard Arnoldi, membre de la Commission ad hoc, présente le rapport de ladite commission qui propose :

d'accepter le préavis municipal n°06-2024 tel que présenté.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission.

Mme Denise Badel, membre de la Commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

d'accepter le préavis municipal n°06-2024 tel que présenté.

Le Président ouvre le débat.

M. Arnaud Brandt demande si les jeunes familles auront une possibilité d'accéder à la crèche plus facilement, vu que c'est une partie des impôts des habitants qui vont financer ces travaux et prennent aussi un risque au travers des impôts, ou si c'est l'entreprise qui gèrera les candidatures. Si

une famille Saubriane pose sa candidature pour avoir une place dans la crèche aura une priorité ?

Mme Marinette Donadeo, Municipale, précise que cela concerne l'AEMA dont elle fait partie du comité et indique qu'ils sont dirigés par l'AJEMA de 34 communes se serait les premiers qui s'inscrivent qui auraient la possibilité d'entrer dans la crèche et si la commune rentre dans le réseau de l'ASSAGIE, il n'y aura plus que 12 communes et précise que les familles de notre région auront la priorité. L'ASSAGIE est déjà un réseau pour les écoles et indique qu'il y a un système de points qui favorise les communes les plus proches.

M. Michel Conus demande ce qu'il en est de l'amortissement de cette dette ?

Mme Julie Sprunger, Municipale, précise que la dette pourra être remboursée avec un surplus de liquidités entre CHF 50'000.00 et CHF 70'000.00 et indique que chaque année la dette actuelle est remboursée de CHF 100'000.00.

M. Michel Conus demande si elle vient se cumuler à la première dette et que l'ensemble de ces dettes sont amorties en fonction des possibilités de la commune ?

Mme Julie Sprunger, Municipale, confirme et précise que le remboursement est de au moins CHF 100'000.00 ou CHF 150'000.00.

M. Davide Marguccio, Syndic, précise que le projet du collège améliore la possibilité de la commune d'amortir les dettes.

Mme Sylvie Monney demande si le canton décide, au bout de 5 ans, qu'il faut refaire des travaux car le collège n'est plus aux normes, il y aura assez de finances ?

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique qu'elle a demandé au canton et que celui-ci a répondu qu'une dérogation est possible pour les crèches existantes. Les nouvelles crèches devront se mettre aux normes et les anciennes n'auront pas besoin de faire les travaux.

M. Arnaud Brandt indique que dans la présentation comptable, il y a CHF 91'000.00 en cas d'imprévus mais demande ce qu'il se passe s'il y a un dépassement non prévu ou des honoraires de plus à payer ?

Le Syndic indique que, comme expliqué dans le rapport de la Commission, il faut repasser par un préavis et refinancer le projet. Il apporte la précision suivante ; On a fait un projet qui est très élaboré et en général, à ce niveau d'avancement, quand on présente un crédit de construction, l'appel d'offres n'a pas encore été fait. Lorsque les CHF 100'000.00 d'études ont été votés, prix spécialement élevé, car une partie de cet argent a été utilisé pour rédiger des soumissions et obtenir des offres concrètes des

entreprises. Dès lors, le risque de surprise a très fortement été diminué et ça pour le 95% des travaux à faire dans le collège.

Le Syndic précise également que dans chacune de ces soumissions est prévue, par l'architecte, une part de divers et imprévus qui se totalise dans les coûts de construction. L'architecte a présenté son devis à la Municipalité en affirmant qu'il allait le respecter dans sa globalité et la Municipalité a décidé de rajouter ces CHF 91'000.00. Il indique aussi que dans les coûts de construction, il n'est pas tenu compte des subventions qui sont assez conséquentes et précise que la Municipalité est très sereine sur le montant qui est présenté.

Mme Marion Marmillon souhaite reformuler la réponse concernant la priorité sur les crèches. Actuellement avec l'AJEMA, les habitants de la commune ne sont pas prioritaires, c'est les premiers inscrits qui auront les places et si on passe avec le système ASSAGIE, on ne sera toujours pas prioritaire mais il y aura moins de monde sur les listes car il y aura moins de communes.

Mme Marinette Donadeo, Municipale précise que la région sera plus petite, car il y aura 12 communes au lieu de 34 communes.

Mme Marion Marmillon indique que les habitants de Saubraz ne seront toujours pas prioritaires, mais qu'il y aura moins de communes.

Mme Marinette Donadeo, Municipale, indique que oui grâce au système de points. Car les habitants auront plus de points s'ils habitent à Saubraz.

Mme Marion Marmillon répond que c'est très faiblement car les habitants d'après ces souvenirs, c'est un point et pas plus.

Mme Sylvie Monney demande s'il y aura un autre préavis pour les aménagements extérieurs, les places de stationnement pour les parents qui vont venir déposer leurs enfants ?

M. Davide Marguccio, Syndic, répond qu'avec ce qui est présenté, la commune a la solution fonctionnelle pour démarrer. En parallèle de cela, la Municipalité s'est rapprochée de Carpostal car dans les diverses solutions possibles, celle qui a été jugée largement meilleure que toutes les autres est d'éviter que le bus passe devant le portail de la crèche.

Les bus continueraient direction Bière et tourneraient dans le carrefour où il y a la route qui part en direction du stand de tir. Aujourd'hui, Le problème est que le bus qui monte depuis Aubonne, doit faire ce détour, aller à Gimel et refaire le détour et retourner sur Gimel. Sur un cycle complet de bus, il perd deux minutes de trajet supplémentaire. Actuellement, le trajet du bus est déjà déficitaire en termes de marge de temps. Ce qui veut dire qu'en cas de gros trafic, de mauvais temps ou autre, il y aurait de forts risques

de retard sur celle ligne de bus. Pour cette raison, la société Carpostal n'accepte pas de faire ce déplacement.

Pour pouvoir faire ce déplacement supplémentaire de trajet, il est nécessaire de gagner du temps sur le trajet et il y a une grande possibilité de gain de temps à Aubonne dans la création d'un arrêt de bus sur le trajet au lieu de le faire se déplacer jusqu'au centre du village, dans la gare de bus et reprendre le giratoire, ce qui permettrait de sécuriser la durée du trajet global et de pouvoir faire ce bout de trajet supplémentaire à Saubraz. Le Syndic informe que la Municipalité s'est approchée de la commune d'Aubonne qui était déjà consciente de l'avantage de ce projet et qui a déjà fait une pré-étude et qu'elle a agendé des études début d'année prochaine. Dès lors, la Municipalité actuelle a décidé d'attendre sur l'avancée de ce projet « arrêt de bus » de la commune d'Aubonne courant de l'année prochaine pendant que les travaux du collège se feront. Car la Municipalité estime que c'est mieux que le bus ne passe pas devant le portail et permettrait aussi de repenser à faire une place de village comme un lieu de vie et moins comme une place pour le retournement de bus et amener ce projet courant 2025. D'autres solutions ont été étudiées qui seront des plans B ou C.

Mme Sylvie Monney souhaite savoir comment il est prévu de faire pour les places de parc des employés et les places de parc de l'Auberge.

Le Syndic indique que si du retard est pris avec le projet de déplacer le trajet du bus, la solution transitoire est de dire que la dépose des enfants se ferait principalement sur les places de l'Auberge vu que les horaires sont complémentaires avec l'utilisation de l'Auberge. Par rapport aux employés de la crèche, il y aura sept places de parc qui seront créées à côté du four à pain en précisant que les places seront en enfilades. Et la Municipalité s'est rendue compte que les places de parc qui se trouvent vers la déchetterie sont toujours disponibles en journée et pourraient être, le cas échéant, utilisées si les places vers le four à pain ne suffiraient pas.

Mme Perrine Rebeaux demande si, pendant les travaux, il est envisagé de garantir la sécurité des enfants qui vont prendre le bus.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que oui et que le projet va être très prochainement soumis à la Police pour validation, celui-ci est encore provisoire.

Le Syndic précise que le problème est que les enfants qui viennent du haut du village doivent traverser la route sur le passage piétons, suivre le trottoir, arriver dans un carrefour qui n'a pas de signalisation et pas de visibilité pour ensuite devoir traverser devant l'Auberge où, il n'y a pas de passage piétons. Ce qui n'est pas envisageable et la Municipalité trouve ce trajet trop dangereux.

Le Syndic explique que l'idée est de créer un tunnel avec un échafaudage lourd le long de la façade du collège, recouvert avec une protection, un vrai tunnel bien protégé, totalement séparé des travaux qui permettrait de créer un couloir sécurisé, comme un trottoir, le long de l'Auberge qui permettrait de les ramener sur le devant du collège. Ceci entraînerait une circulation alternée avec une signalisation ou une circulation alternée ou un rétrécissement de la route avec une limitation de la vitesse pendant la phase des travaux des façades.

Mme Perrine Rebeaud demande les coûts de ce projet ?

Le Syndic, indique que c'est prévu dans le budget.

Mme Edmée Borel demande quand les travaux débuteraient car elle doit trouver une solution pour avoir une salle pour le Téléthon.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que les travaux débuteraient mi-novembre.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique que la Municipalité a regardé avec la Jeunesse pour que l'abri PC soit préparé pour le Téléthon.

Mme Edmée Borel indique qu'il n'y pas de tables et que ce n'est pas le but d'investir dans des tables.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que les tables et chaises qui se trouvent dans l'ancien collège seront déplacées dans l'abri PC.

Mme Cristina Rodakovic demande si le projet se réalise, si les enfants du haut du village pourront encore passer derrière le collège.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique qu'il y aura un passage qui sera créé et le Syndic précise qu'il y aura même une lumière.

Mme Sylvie Monney demande où vont se tenir les séances du Conseil général.

Le Syndic répond que la commune de Gimel serait d'accord de prêter une salle ; il y a également la possibilité d'aller à Montherod.

Mme Cristina Rodakovic demande si ça ne cause pas un problème pour les communes de Gimel et St-Oyens d'avoir un surplus de dettes pour la fusion ?

Mme Julie Sprunger, Municipale indique que non car l'endettement net est très bas et l'endettement qui va être pris en plus ne va influencer l'indicateur d'endettement net. La Municipale indique que la commune de Gimel cherchait également à faire une crèche ce qui est bénéfique pour eux.

Le Syndic précise que la commune de Saubraz a des bâtiments qui sont en très bon état alors que la commune de Gimel a beaucoup de bâtiments très vétustes.

Mme Sylvie Monney demande de voter à bulletins secrets.

M. Aloys Mussard, Président, demande s'il y a plus de trois personnes qui souhaitent que la votation se fasse par bulletins secrets. La réponse est oui. Dès lors, la votation sera faite par bulletins secrets.

Oui : 18

Non : 7

Abstentions : 1

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 06/2024 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

- 1. D'accepter le crédit de construction pour la transformation du collège**

8. Election de deux suppléants/tes pour la Commission de gestion et des finances

M. Aloys Mussard, Président, demande s'il y a des personnes qui souhaiteraient être suppléants/tes pour la Commission de Gestion est des finances.

Mme Sylvie Monney se propose. Elle est élue avec les applaudissements de l'assemblée.

M. Félix Baiche propose M. Arnaud Brandt.

M. Arnaud Brandt refuse car il va quitter la commune en début d'année 2025.

Mme Denise Badel propose M. John Tosoni.

M. John Tosoni refuse car il n'est pas dans le domaine des chiffres.

Mme Christiane Cretenoud propose M. David Gonzalez.

M. David Gonzalez accepte. Il est élu avec les applaudissements de l'assemblée.

M. Aloys Mussard, Président, précise qu'il y a entre huit et douze séances par année.

9. Election d'un/e suppléant/te pour la Déléguée de l'ASSAGIE

M. Aloys Mussard, Président, indique qu'il a dû quitter ce poste en prenant le poste de Président et précise qu'il n'a jamais dû remplacer la Déléguée de l'ASSAGIE, Mme Sylvie Monney.

M. Ralph Sprunger se propose. Il est élu avec les applaudissements de l'assemblée.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Denise Badel demande si au bout du chemin du Moulin, il y a une priorité de droite.

Mme Marinette Donadeo, Municipale, et M. Davide Marguccio, Syndic répondent que c'est une priorité de droite. Le Syndic indique que pour confirmation, la Municipalité va se renseigner auprès de la Police.

Mme Cristina Rodakovic demande la raison pour laquelle le bus ne passe pas à Saubraz, c'est arrivé plusieurs fois le matin à 6h40.

Mme Marinette Donadeo, Municipale, indique qu'elle va se renseigner auprès de CarPostal afin de connaître les raisons.

Mme Sylvie Monney indique qu'une fois, les bus étaient en panne, raison pour laquelle le bus n'est pas passé.

Mme Perrine Rebeaud indique qu'au nom de l'ADS, il y aura les cartons du cœur pour Halloween et que l'association a demandé de ne pas donner trop de pâtes et de riz mais plutôt privilégier des produits d'entretien, de l'huile. C'est ce qu'ils ont le plus besoin. L'ADS remercie pour l'accueil des enfants.

Mme Sylvie Monney remercie la commune pour la rénovation des fontaines et qu'elle trouve magnifique.

Le Syndic indique que la Municipalité invite le Conseil général à partager un verre à l'Auberge après le Conseil général.

Le Président clôt la séance à 21h47.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

Aloys Mussard

Evelyne Chesaux